

COMMUNE DE
BARFLEUR

Secrétariat ouvert
du lundi au vendredi
de 8h à 12h

ARRÊTÉ MUNICIPAL N° 2025-09-CHD

Le Maire de la Commune de BARFLEUR

Vu la loi n° 82.213 du 02 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des collectivités locales,

Vu la loi n° 83-8 du 7 janvier 1983 modifiée relative à la répartition des compétences entre les communes, les départements, les régions et l'Etat,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L 2213-1 à L 2213-6,

Vu le code de la route, et notamment les articles R 110-1, R 110-2, R 411-5, R 411-8, R 411-18 et R 411-25 à R 411-28,

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (livre I - huitième partie : signalisation temporaire - approuvée par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992 modifié),

Vu la demande de la commune de Barfleur représentée par Madame Christiane TINCELIN, 66 Rue Saint Thomas Becket 50760 BARFLEUR pour le passage d'une balayeuse le long des caniveaux et des travaux de peinture au sol sur la voie publique réalisés par les agents municipaux Rue Saint Thomas Becket, Quai Henri Chardon, Route de Cherbourg, Rue de Réville, Rue Alfred Rossel, Rue des Ecoles et Place du Général de Gaulle 50760 BARFLEUR, et Chemin de la Masse 50760 GATTEVILLE-LE-PHARE,

Considérant la nécessité de réglementer le stationnement des voies nommées ci-dessus,

ARRÊTE :

Article 1 : En raison des travaux sus-énoncés, le stationnement sera ponctuellement interdit Rue Saint Thomas Becket, Quai Henri Chardon, Route de Cherbourg, Rue de Réville, Rue Alfred Rossel, Rue des Ecoles et Place du Général de Gaulle 50760 BARFLEUR, et Chemin de la Masse 50760 GATTEVILLE-LE-PHARE, entre le mardi 15 avril 2025 et le vendredi 02 mai 2025 afin de permettre aux agents communaux de réaliser les travaux et de stationner un véhicule.

Article 2 : La signalisation sera effectuée par les agents communaux.

Article 3 : Le Maire et la Gendarmerie de Saint Vaast la Hougue sont chargées, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché conformément à la réglementation en vigueur.

Fait à Barfleur, le 11 avril 2025

L'adjoite par délégation

Christine HAMEL DORDONNAT



Mairie de Barfleur – 66 Rue Saint Thomas Becket – 50760 BARFLEUR

Tel : 02.33.23.43.00

Fax : 02.33.23.43.09

Mail : secretariat@mairiedebarfleur.fr